appréciation faites-vous de l'état d'esprit de la population en ce temps-là ?

Il faut rappeler que depuis son indépendance, notre peuple n'a jamais eu l'occasion de gérer sa destinée. Au lendemain de l'indépendance, le parti unique qui était en place et, plus tard, les régimes militaires qui se sont succédé ont toujours décidé à la place des citoyens mauritaniens. Cette infantilisation de notre peuple et le fait de l'avoir habitué à avaliser toutes les solutions, bonnes ou mauvaises, conçues sans le consulter, le mettaient dans une situation de résignation permanente qui lui ôtait toute velléité de volonté et d'initiative. Cet état de fait le mettait dans une situation de fatalisme.

Les observateurs s'accordent à dire, également, que la situation économique était alors stagnante avec, en corollaire, une tendance effrénée à la corruption de l'entourage du chef de l'Etat déchu…

Il est évident que les gestions politique et économique opaques d'un pays ne peuvent produire que des effets négatifs. L'absence totale de transparence dans la gestion du pays conduit immanquablement vers la défiance des acteurs économiques nationaux et internationaux, une déstructuration de l'économie et l'apparition de phénomènes pervers telles la corruption et la prévarication.

La politique extérieure de la Mauritanie était marquée, également, par des revirements spectaculaires qui frisaient l'incohérence diplomatique. Appui ostensible à l'Irak de Saddam Hussein puis établissement de relations diplomatiques avec Israël, en particulier. Cette dimension diplomatique a-t-elle été incluse dans votre évaluation de la situation ? A-t-elle a pesé sur votre décision d'intervenir ?

Je crois qu'il faut d'abord vous apporter un éclairage par rapport à vos affirmations relatives à l'appui de la Mauritanie à l'Irak et à ses relations avec Israël.

Pour ce qui est de l'Irak, par honnêteté intellectuelle, je voudrais souligner, et sans ambages, que notre pays n'a jamais soutenu l'Irak lors de son invasion du Koweït en 1990-1991. La position de notre pays était claire et sans équivoque aussi bien au sein de la Ligue arabe qu'aux Nations-Unies. Elle a été réitérée maintes fois aux pays arabes. Nous ne pouvons accepter l'invasion d'un pays indépendant et souverain et, par conséquent, notre pays n'a jamais été l'allié de l'Irak dans cette perspective, ni cautionné que l'Irak se comporte de cette manière à l'égard du Koweït.

Le quiproquo qui a été entretenu à l'époque était dû au fait que la Mauritanie a continué à espérer que cette question puisse être réglée dans un cadre arabe et éviter ainsi une internationalisation qui, inéluctablement, allait imposer d'autres agendas politiques.

C'est cette même position que la Mauritanie a adoptée et solennellement affirmée à la Ligue arabe, aux Nations-Unies et aux pays qui furent directement concernés par ce conflit. Face à l'entêtement du régime irakien, une coalition se préparait à prendre en charge le problème en question. Bien qu'opposée à l'invasion du Koweït et en faveur de sa libération, la Mauritanie craignait tout autant la destruction de l'Irak ; une destruction qu'elle estimait possible en cas d'invasion de ce pays par une coalition. Ce double souci que fut, d'une part, la libération du Koweït et le respect de sa souveraineté et, d'autre part, la non-invasion de l'Irak par la coalition, n'ayant pu être concilié, la Mauritanie est restée soucieuse de préserver, autant que pouvait se faire, l'intérêt de ces deux pays frères. C'est pourquoi j'estime que dans ce cas, le souci et l'attitude politique de la Mauritanie n'ont souvent pas, à l'époque, été bien compris par les uns et les autres. Les sentiments, dans ce cas, semblent l'avoir emporté sur la raison. J'estime honnêtement que notre pays a essayé de gérer à l'époque une contradiction difficile, sans parti-pris, mû par l'unique souci de préserver les intérêts de ces deux peuples parce que le malheur d'aucun d'eux ne saurait faire le bonheur de l'autre et encore moins celui de la nation arabe. C'est pourquoi j'estime que sur ce plan-là, notre politique était raisonnable, cohérente et constructive, mais peut être était-elle mal expliquée et mal comprise.

Photo : DR

Le Colonel Vall à la conférence des Directeurs Généraux de la Sûreté Arabes, Amman.

Le bilan du Comité militaire pour la justice et la démocratie semble présenter, cependant, une faille aux yeux du peuple mauritanien qui aurait souhaité voir être interrompues les relations diplomatiques avec Israël. Vous vous êtes abstenu de le faire parce que la question ne figurait pas dans vos priorités ou bien parce que vous craigniez qu'Israël et ses alliés ne compromettent l'expérience de transition démocratique en cours ?

Je préfère aborder la question sous un autre angle de vue. Depuis son indépendance, la Mauritanie n'a cessé d'être à l'avant-garde du combat arabe pour la libération de la Palestine et du combat palestinien pour la création de l'Etat de Palestine. Elle s'est investie dans cette perspective de toutes les forces de son âme et n'a jamais ménagé aucun effort diplomatique ni positionnement politique par rapport à cette question. Elle s'est fait un devoir sacré de défendre les positions politiques de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui est reconnue par la Ligue arabe comme étant représentant légitime unique du peuple palestinien. Tant que la position de l'OLP et de tous les pays arabes était la libération par la force de la Palestine, la Mauritanie y a souscrit, a défendu cette position et a soutenu l'OLP dans cette perspective contre vents et marées. Lorsque l'OLP et la Ligue arabe ont opté pour la solution pacifique négociée comme moyen de règlement de la question palestinienne, mue par les mêmes considérations de soutien à l'OLP, la Mauritanie s'est alignée sur la position de cette organisation qui est le représentant légitime unique du peuple palestinien. Faut-il rappeler que l'OLP, dans le cadre du traité d'Oslo, a reconnu l'Etat d'Israël et a établi des relations avec lui, et qu'un certain nombre de pays arabes ont adopté la même ligne ? La Mauritanie, après analyse de cette situation, a estimé qu'il était plus logique, dans la mesure où l'on se positionne dans une perspective de paix négociée et de reconnaissance mutuelle, de reconnaître l'Etat d'Israël et d'établir avec lui des relations afin de renforcer cette dynamique constructive. Soyons donc clair : cette position n'a été dictée à la Mauritanie ni par un intérêt particulier quelconque, ni par un calcul politique dont elle attendrait des dividendes. C'est une position délibérément choisie en toute souveraineté pour contribuer à l'accélération du processus de paix négociée dans le seul intérêt du peuple palestinien.

Il ne s'agit aucunement de revirement mais plutôt d'une position logique, désintéressée — je dirais même courageuse — et susceptible de contribuer à aider à la résolution des problèmes du monde arabe dont nous sommes partie prenante. Je vous confirme, par conséquent, qu'il n'existe aucune raison qui pousserait à revoir la position de la Mauritanie sur cette question.

Pensez-vous que le renversement du président Ould Taya aurait été possible sans la parfaite cohésion de l'armée mauritanienne qui s'est mobilisée autour du Comité militaire pour la justice et le développement ?

Certainement pas.

Comment expliquez-vous cette cohésion parfaite ? Par les origines sociales des chefs militaires mauritaniens ? Par leur itinéraire de formation ? Par leur proximité avec le peuple et l'oreille d'écoute qu'ils prêtent à ses aspirations ?

Je voudrais, en tant que membre de cette institution qui a participé d'une manière ou d'une autre à tous les changements qu'elle a opérés dans le pays, affirmer que tous ces changements n'ont été mus par aucun souci d'ambitions politiques de l'institution, mais plutôt par le désir de rectifier les dérives gravissimes dans la gestion du pays et qui, malheureusement, ont souvent failli l'entraîner vers des perspectives hasardeuses. C'est pourquoi je pense pouvoir vous répondre sans me tromper que le patriotisme de l'encadrement de l'armée mauritanienne, son souci de la pérennité du pays et son sens du devoir ont été toujours le moteur de l'action entreprise par cette institution dans le seul intérêt de la nation.

Nonobstant cette cohésion de l'armée mauritanienne qui peut être contestée, les observateurs s'accordent à dire que votre charisme personnel a permis de dépasser les clivages au sein de la hiérarchie militaire. Confirmez-vous ?

S'agissant du changement du 3 août, je pense que la confiance de mes collègues en moi a certainement beaucoup pesé. Mais cela, à lui seul, n'est pas toujours suffisant. Je suis certain que leur propre sens de responsabilité et la conscience qu'ils ont de servir les intérêts suprêmes de la nation leur permettent le dépassement nécessaire de tous les petits problèmes du quotidien pour privilégier le sens du devoir dans l'accomplissement de leur mission.

Du point de vue de l'analyse politique, faut-il considérer que le renversement du président Ould Taya a été l'œuvre exclusive de l'armée mauritanienne ou qu'elle en a été, plutôt, le catalyseur ?

La situation politique qui prévalait dans le pays était considérée par l'ensemble de la nation mauritanienne, armée et peuple confondus, comme étant d'une extrême dangerosité et qu'elle pouvait déboucher, à tout instant, sur l'implosion de notre pays. Forte de ce sentiment et imbue de ce devoir de responsabilité dont elle ne s'est jamais départie, l'armée mauritanienne n'a pas hésité à débloquer la situation politique du pays. Elle seule, en ce moment-là, pouvait le faire dans l'ordre et la sérénité, sans risque de dérapage.

Je vous avais averti que je risquais d'être impertinent. En voilà la preuve. Vraiment, aucune influence étrangère n'a pesé dans la décision du renversement du président Ould Taya ?

Je n'en veux pour preuve que le tollé international provoqué durant les premières semaines par ce changement. Voyez les condamnations des Etats-Unis, de l'Union européenne, de l'Union africaine et bien d'autres organisations. Par ailleurs, les principaux pays partenaires ont suspendu leur coopération économique avec notre pays durant presque quatre mois. Il aura fallu la volonté inébranlable des Mauritaniens et leur engagement dans le processus pour que ces pays révisent leur position. Ce qui s'est passé a été l'œuvre exclusive des Mauritaniens, sans aucune influence extérieure.

(A suivre)

Publicité

SEAAL سيال

SOCIÉTÉ DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT D'ALGER

APPEL D'OFFRES NATIONAL & INTERNATIONAL

-EN COURS-

REF : N° DAL /AO/08/014

Fourniture et installation d'une centrale de 02 groupes électrogènes pour MAZAFRAN 1&2 (1650 KVA & 2000 KVA)

REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES

La date de remise des offres est reportée au : 19 juillet 2008

SEAAL 97, Parc Ben Omar, Kouba Alger (ALGÉRIE)

Direction Achats et Logistique

Les offres doivent parvenir sous double enveloppe fermée, anonyme et cachetée.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention :

SOUMISSION À NE PAS OUVRIR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL & INTERNATIONAL

Madj666/B1

OFFICE PUBLIC NOTARIAL - RUE DE LA RÉPUBLIQUE GHAZAOUET

MAITRE KHALED BENCHAA - CODE 90000009

DISSOLUTION SARL «SARL Besse et Pourcher»

Suivant acte reçu en l'étude en date du 27.06.2008, enregistré, il a été procédé à la dissolution de la société à responsabilité limitée dénommée «Sarl Besse et Pourcher» qui était constituée entre les nommés :

Philippe Marie Omar Pourcher né à Paris (France) le 06.09.1928 demeurant rue Abdi Hamza à Ghazaouet.

Andree Genevieve Therese Besse née à Ghazaouet le 22.03.1931 demeurant rue Abdi Hamza à Ghazaouet pour une durée de 99 ans.

Son objet social : rue Abdi Hamza à Ghazaouet commune de Ghazaouet daïra de Ghazaouet, wilaya de Tlemcen.

Conseils, agence commerciale, courtage, représentation, distribution, commissionnaire de transport, import, expertises, études, investissements, entreposage, groupage, transport routier et transit, prise de participation et exploitation en industrie et activités diverses. Activités de bureau d'études spécialisé en :

Traitement des déchets : expertises gestion (collectes - récupération transformation-commercialisation) implantation de stations de traitement. Agronomie : études - utilisation des eaux épurées. Traitement des boues.

Hydraulique : expertise sur l'existant - Etudes des évolutions prévisibles - Projets et suivis études techniques et de l'ingénierie - Lutte contre la pollution.

Recherches - Désignations et affectations d'experts confirmés.

Siège social : Demeurant rue Abdi Hamza à Ghazaouet.

Capital social : 100 000,00 dinars algériens.

M. Abderrahim Addoun a été désigné en qualité de liquidateur de la société.

Deux expéditions seront déposées au Centre national du registre du commerce - Tlemcen

Pour avis, le notaire

135/B14